



Octobre 2021

CIL DU QUARTIER GODILLOT

Avec vous et pour vous

Assemblée générale du CIL du Quartier Godillot du 01 octobre 2021

Procès-verbal abrégé

En 2020, les conditions sanitaires ont conduit à repousser à 3 reprises l'Assemblée générale 2019.

En fin d'année, le Bureau avait décidé d'une assemblée générale en distanciel. Celle-ci s'est déroulée du 11 novembre au 15 décembre 2020.

Cette procédure admise, mais n'étant pas inscrite dans nos statuts, le Bureau a apporté quelques modifications pour intégrer ces dispositions et pour prendre en considération les nouvelles limites géographiques du CIL et l'apport d'une précision dans l'article 14.

Le Conseil d'administration les a approuvées le 6 mars 2020,

L'Assemblée générale est ouverte à 18h00 précise dans l'Anglicane d'Hyères par le Président du CIL, Pascal Janier, qui salue et remercie de leur présence la centaine de Membres.

Afin de valider les nouveaux statuts, le Président ouvre une :

Assemblée Générale Extraordinaire

Les modifications apportées aux articles 4, 5, 7 et 14 sont exposées aux Membres puis soumises à leur vote.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité des Membres présents ou représentés.

Le Président après avoir remercié l'assistance ferme l'Assemblée générale Extraordinaire et ouvre

l'Assemblée générale ordinaire.

1 - Aspects statutaires

Rapport moral

Le Président commente brièvement le Rapport moral qui montre que l'activité du CIL en 2020, à côté de la mission permanente d'écoute, d'information et d'appui aux membres, a été particulièrement réduite en raison de la situation sanitaire qui a conduit à suspendre les animations au Kiosque à musique, à repousser deux conférences et enfin à annuler la soirée conviviale du mois de juin et l'exposition d'automne.

Seul le spectacle musical « Espace-Temps » en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulon, a pu être présenté avant la période de confinement dans l'Église Anglicane le 17 janvier 2020.

Il souligne, bien que rendu plus compliqué en raison de la Covid, que l'activité habituelle d'un CIL n'a pas été affectée. Les échanges avec la municipalité ont été maintenus sans interruption et un grand nombre de préoccupations ont pu trouver des solutions.

C'est pourquoi le Président remercie vivement la Municipalité, les élus comme le personnel des services et, une fois de plus dédite ses remerciements les plus appuyés à Monsieur Marc Herbillon, référent des CIL.

Parmi les points importants, nous avons continué à suivre le dossier de la Crestade en vous rappelant que le CIL a participé à toutes les réunions de concertation depuis 2017.

Rapport financier

En l'absence du Trésorier, le Rapport financier est présenté par le Secrétaire, François Guilloré, qui met l'accent sur une tenue parfaite des comptes en 2020 avec un solde du compte bancaire de 1081,91 euros, somme plus confortable que les années précédentes en raison de l'annulation des manifestations et un solde du Livret Bleu de 2735 euros.

Cotisation pour 2022

Le Président indique que le Bureau propose de maintenir la cotisation à 12 euros pour 2022.

Élection des administrateurs de l'Association

Les membres actuels, à savoir : Marcel Fossat, Alain Aussilhou, François Guilloré, Alain Réal, Laura Degioanni, Philippe Ferré et Pascal Janier renouvellent leur candidature

Suite à l'adoption des nouveaux statuts, cinq nouveaux membres qui ont fait part de leur souhait de s'investir pour leur Quartier et d'intégrer le Conseil, sont proposés.

Il s'agit de Monsieur Jean-Luc Delon Webmaster du CIL, rue Victor Hugo, de Madame Martine Nova-Hoock, rue Victor Hugo, de Messieurs Christian Marquié, avenue Andrée de David Beauregard, Guillaume Flaugère, rue Yann Piat et Yoan Lasset, avenue des Iles d'Or.

Tous les cinq ont montré un grand intérêt pour notre quartier et souhaitent s'investir pour le bien de notre commune.

Une prochaine réunion du Conseil d'administration désignera le nouveau Bureau.

Les rapports moral et financier 2020, la cotisation pour 2022 et la composition du nouveau Conseil sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le Président remercie vivement les participants à l'Assemblée de la confiance qu'ils expriment, et aussi, de nouveau, aux membres du Conseil d'administration, tous fortement engagés dans l'animation du CIL.

Avant l'arrivée des Élus et du Commandant de Police, le Président évoque quelques préoccupations pour lesquelles le référent des CIL a déjà apporté des réponses

Moustiques la mise en place de bornes Qista a nécessité un budget d'équipement, 680 000€ pour les 360 bornes actuellement installées. Mais, la dépense ne s'arrête pas là, il faut ajouter un budget de fonctionnement de 45 000€/an pour le Gaz, les phéromones et l'entretien.

Il faut savoir qu'elles sont placées après étude du risque, tous les Hyérois n'auront pas une borne devant leur maison.

Ces bornes ne font pas tout et il est de la responsabilité de chacun d'entretenir son jardin, ses regards, ses gouttières...etc, comme indiqué dans l'opuscule qui vous a été transmis.

Au-delà de cette nécessité, il faut souligner que le service démoustication intervient à votre demande, à votre domicile pour établir un diagnostic et vous permet de corriger d'éventuelles erreurs.

Marquage des places de stationnement, seul le marquage longitudinal est désormais réalisé, il permet, à priori de gagner des places de stationnement.

Ralentisseurs : aujourd'hui, ils sont accusés d'augmenter la pollution (ralentissements et accélérations) et de générer beaucoup de bruit. 6 personnes sur dix sont contre, il s'agit des personnes qui en supportent un à proximité, 4 personnes sur dix en souhaitent, celles qui n'en ont pas.

À 18h30

Le Président accueille et remercie vivement de leur participation Monsieur Sébastien Fratellia-Guiol, Adjoint à la Cohésion Sociale, aux Quartiers et à la Politique de la Ville, représentant Monsieur le Maire retenu par ailleurs, Monsieur Eric Girardo, Adjoint aux Travaux, Monsieur David Girard, Collaborateur du Maire, Monsieur Fabrice Werber, Directeur de la Sécurité, Monsieur Jacques Bruno, Directeur Général des Services Techniques et Monsieur Marc Herbillon, Référent des CIL .

Après avoir fait part de son regret de l'absence de Monsieur le Maire, Il salue également la Commandante Madame Sandrine Nunes représentant le Commissaire de police Monsieur Dominique Nivaggioli empêché.

Les principales préoccupations sont alors évoquées

La circulation liée à l'augmentation de l'urbanisation dans le quartier, plus 624 logements, sans compter l'arrivée du lycée professionnel et du pôle santé.

Dans la période 2017-2022, il n'y a pas eu de création ou d'aménagement des voies de circulation déjà saturées. Aussi, le CIL demande quelles sont les solutions envisagées pour améliorer la fluidité d'un trafic sur toutes les liaisons est-ouest et pour réduire les pollutions atmosphérique et sonore ?

Lors de l'enquête publique relative au SCoT, le CIL a proposé le 13 juin 2019, page 5 du registre municipal des passages souterrains aux intersections des 4 voies nord-sud qui traversent l'avenue Léopold Ritondale.

Malheureusement, sans justification, ces propositions ne figurent pas dans le document final. En l'absence d'un possible contournement de la ville, il semblerait pourtant que ce soit la seule solution pour fluidifier à Hyères, le trafic est-ouest.

Monsieur Fratellia-Guiol signale une étude en cours, initiée par la Métropole sur cette thématique.

Le CIL rappelle qu'un parking relais à l'ouest pour le covoiturage et un parking pour la mise en place d'une navette de liaison vers le centre-ville pourraient ralentir l'augmentation du trafic automobile.

Quelles solutions pour sécuriser et faciliter l'entrée dans le rond-point Henri Petit ?

Monsieur Fratellia-Guiol se dit attentif et que l'aménagement général devrait permettre la prise en compte de ce problème et se dit attaché à débloquer la situation.

Le CIL propose la mise en application immédiate de la limitation de vitesse à 70 km/h sur la RN 98 jusqu'à l'échangeur de la Recense acceptée en octobre 2020 par la DIRMED et à 50 km/h sur les 300 premiers mètres non refaits en revêtement acoustique en juin 2021. Ces limitations pourraient peut-être, en ralentissant le trafic est-ouest, faciliter l'accès au rond-point depuis les voies nord-sud.

Un membre de l'assistance demande un aménagement comme celui de la place du 11 novembre.

Monsieur Eric Girardo, annonce la signature prochaine de l'arrêté de mise en place de la limitation de vitesse à 70 km/h. Sous le couvert de Monsieur Fabrice Werber, Il précise qu'une demande d'un radar sera faite au Préfet dès l'application de cette limitation.

Concernant les 50km/h, ce n'est pas d'actualité, cette demande devrait être tranchée par la DIRMED qui n'a pas jugé nécessaire la réfection des 300 premiers mètres de cette voie urbaine. Le CIL insiste pour cette limitation compte tenu de la présence de deux lotissements et d'un hôtel qui subissent principalement ces nuisances sonores.

La Crestade

Suite aux nuisances dues à la poussière qui ont conduit le CIL et les riverains à manifester leur mécontentement, la municipalité s'engage à être l'intermédiaire entre le CIL et les entreprises pour annoncer les différentes phases du programme.

Le barreau de liaison étant réalisé entre le boulevard Maréchal Juin et le sud de la rue François Malraux, il sera ouvert uniquement aux engins de chantier et obligatoirement utilisé pour rejoindre leurs zones d'intervention.

La société Bouygues va entamer les travaux de terrassement des immeubles « Les Restanques » (113 logements) et « Le Grès » (52 lgts) en décembre 2021, le gros œuvre en 2022, le second œuvre à partir de juin 2022 pour une livraison au 4^{ème} trimestre 2023.

Suivront les immeubles «Le Récif » (58 lgts) et « Les Ogres » (117 lgts) de mars 2022 à mai 2024 pour des livraisons au 1^{er} et au 4^{ème} trimestre 2024, voir l'annexe.

À ce stade, nous n'avons pas d'information sur le début des travaux pour les 64 maisons individuelles par la société les maisons du Midi.

Nuisances sonores

Trop de véhicules 2 ou 4 roues sont trop bruyants, certains sont non conformes et le comportement de leur pilote

est insupportable et exaspérant.

Quand ce ne sont pas les véhicules eux-mêmes, c'est la musique exagérément forte qui agresse les riverains.

Le CIL rappelle, selon le rapport de l'Adème de juillet 2021, que le transport est responsable de 68% du coût total généré par le bruit et que 25 millions de Français souffrent de troubles ou de pathologies imputables aux nuisances sonores qu'ils subissent.

Le CIL a demandé lors de l'enquête publique sur le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, un comptage des véhicules et la mise en place de capteurs sonores pour établir une cartographie du bruit sur la commune. Hélas une nouvelle fois, aucune de ces propositions ne figure dans le document final PPE étape 2 et 3 signé en mai par le Président de la Métropole, encore une fois sans justification.

Monsieur Fratellia s'en étonne et note nos propositions. Le CIL évoque alors l'expérimentation du radar Méduse qui enregistre le bruit et verbalise si nécessaire et demande si Hyères sera la 9^{ème} ville à s'équiper de ce moyen.

Monsieur Fabrice Weber se dit intéressé, mais que cet équipement, s'il était validé après sa période d'essai, dépend non pas de la commune, mais de l'Etat.

Dans ces deux domaines, le CIL déplore des contrôles insuffisants, ce constat est partagé par beaucoup d'autres CIL.

Monsieur Werber précise que des actions conjointes sont menées avec la Police Nationale et annonce que des contrôles seront faits dans les tranches horaires où les radars pédagogiques relèvent des excès de vitesse.

Pollution

Le CIL met en cause les résultats affichés pour Hyères. Actuellement, la pollution est uniquement mesurée par un capteur situé sur le toit du parc hôtel qui ne mesure que les PM10. La carte de la pollution à Hyères est principalement basée sur le principe de la modélisation.

Là encore, le CIL réclame plus de mesures et notamment des relevés, in situ, avec prise en compte des PM2.5 et des PUF en rappelant que la pollution tue, selon le dernier rapport de l'OMS, 48 000 personnes par an en France.

Le CIL note avec satisfaction l'avis rendu par la Municipalité le 28 mai dans le cadre de l'enquête publique relative au plan de protection dans l'atmosphère (PPA) du Var qui entre autres demande la prise en compte de la qualité de l'air aux entrées de ville au même titre que le bruit.

L'enquête publique est ouverte à tous jusqu'au 29 octobre, document consultable par le lien suivant :

<http://www.var.gouv.fr/projet-de-plan-de-protection-de-l-atmosphere-ppa-a10066.html>

Avenue de Beauregard, réfection, enfouissement des réseaux

Le CIL exprime son souhait de voir la réfection de cette voie, intégrée dans le circuit 19^{ème} siècle de l'office du tourisme, en 2023 après étude en 2022.

L'enfouissement des réseaux doit être pris en considération dans l'étude. Les faisceaux de câbles aériens et l'état des trottoirs ne sont pas à la hauteur attendue pour cette avenue historique.

Ces travaux sont à inscrire pour la conservation du patrimoine et l'embellissement de la ville, et non pour le plaisir d'un CIL.

Monsieur Girardo, adjoint aux travaux, annonce le lancement de l'étude, mais se refuse d'annoncer la réfection en 2023.

Monsieur Fratellia-Guiol précise que le CIL doit se réjouir des prochains travaux d'entretien et d'embellissement de la fontaine Godillot pour un montant de 450 000 euros (1). Le CIL s'étonne de cet engagement financier important qui ne faisait pas partie de ses priorités.

Réduction de la vitesse à 30 km/h

Cette limitation réduirait les nuisances sonores et les accidents, elle fluidifierait la circulation et sécuriserait les modes de transport doux et principalement le vélo (Var Matin 5 mars 2021, Sciences et Vie sept 2020).

De manière générale, en dehors des heures d'affluence, nous constatons une vitesse excessive des véhicules.

Cette limitation n'a pas encore d'effet dans notre quartier. Ce problème est lié probablement à un défaut de lisibilité de l'information, panneau fin de zone 30 et panneau limitation 30 à suivremême si cette signalisation est, ou semble réglementaire, elle manque d'efficacité. Des panneaux de rappel apparaissent nécessaires, certaines communes, comme La Crau, les mettent en place.

Monsieur Jacques Bruno annonce qu'il se rendra sur place pour essayer d'améliorer la signalétique.

Un membre de l'assistance demande d'étudier d'autres solutions que les ralentisseurs, aujourd'hui décriés, pour réduire la vitesse des automobilistes.

Stationnement

Trop de véhicules stationnent sur les trottoirs obligeant les piétons à descendre sur la chaussée ou à proximité d'une intersection rendant possiblement dangereux l'accès dans ces rues. Le CIL souhaite plus de contrôle, voire de verbalisation.

Monsieur Werber admet qu'actuellement les agents circulent davantage dans l'hyper centre, il n'exclut pas d'élargir leur périmètre d'intervention.

Propreté

Malgré le passage du personnel de l'ESAT, les trottoirs ne sont pas suffisamment nettoyés.

Nombre de résidents du Quartier réclament, en plus un nettoyage mécanique.

La municipalité va étudier cette possibilité.

Avec l'extension de la ville vers l'ouest, le quartier manque de corbeilles et distributeurs de sacs pour les déjections canines.

La municipalité annonce la mise en place de deux corbeilles avenue Godillot à proximité des arrêts de bus de l'hôpital Sainte Margueritte et une rue Victor Hugo ; le CIL en demande davantage.

Monsieur Fratellia-Guiol annonce la sortie prochaine d'un guide de la propreté qui aidera les riverains.

Suite à l'intervention du CIL sur l'état de saleté du square Stalingrad lié à la présence de nombreux lycéens pour le déjeuner, la municipalité a rajouté un passage pour évacuer les déchets et vider les poubelles.

Le CIL demande que les palmes tombées soient ramassées lors de la tournée hebdomadaire des déchets verts et une meilleure prise en compte de l'entretien de la végétation au pied des arbres et sur la voirie.

Une information sera faite dans ce sens et Monsieur Fratellia-Guiol rappelle que les services municipaux interviennent sur un simple appel téléphonique

Annonce des travaux

Les travaux commencent sans que les CIL concernés soient informés. Ce défaut d'information ne permet pas aux résidents d'anticiper des restrictions de circulation, des nuisances nocturnes...etc.

Comme pour la Crestade, la municipalité s'engage à mieux communiquer sur les travaux dont elle a connaissance.

Après avoir remercié la municipalité pour sa réactivité à régler certains problèmes à savoir, la mise en sécurité d'un bâtiment rue Séré de Rivières, le déplacement d'un panneau-Stop avenue Jean-Natte et la modification de l'écoulement des eaux pluviales rue Jules Massel, à l'entrée de l'Oasis, le CIL met l'accent sur quelques autres préoccupations plus difficiles et longues à résoudre dont le ravalement du transformateur de la Palmeraie ou des poteaux dangereux qui dépendent d'Enedis, comme les déformations des chaussées par les systèmes racinaires des arbres qui engagent des propriétaires privés.

S'en suit une série de questions/réponses entre les membres et la municipalité, Monsieur Fratellia-Guiol affirme que les préoccupations du CIL ne resteront pas lettre morte.

La sécurité dans le quartier.

Le Quartier est le seul de la ville à disposer d'une convention de participation citoyenne « Voisins vigilants ».

Il semble plutôt calme en matière de délits et d'incivilités même si les quelques-uns qui s'y produisent sont à

déplorer et toujours de trop.


La Commandante Sandrine Nunes, représentant le Commissaire souligne le côté « paisible » de notre secteur puis, elle égrène les chiffres de la délinquance qui confirme ce sentiment.

Monsieur Werber, directeur de la sécurité, confirme également.

Avant de conclure, le Président annonce la reprise de « Musique et Expression en Ville » dès le lendemain, samedi 2 octobre avec le duo « La Belle Vie » et donne rendez-vous aux Membres à 10h30 au kiosque de la place Gabriel Péri.

À 19h40, l'ordre du jour étant épuisé, le Président invite les Membres à partager le pot de l'Amitié.

Signature du Procès-verbal simplifié : 04 octobre 2021

Le Président Pascal Janier 	Le Secrétaire François Guillore
---	--

1. Rénovation de la fontaine Godillot :

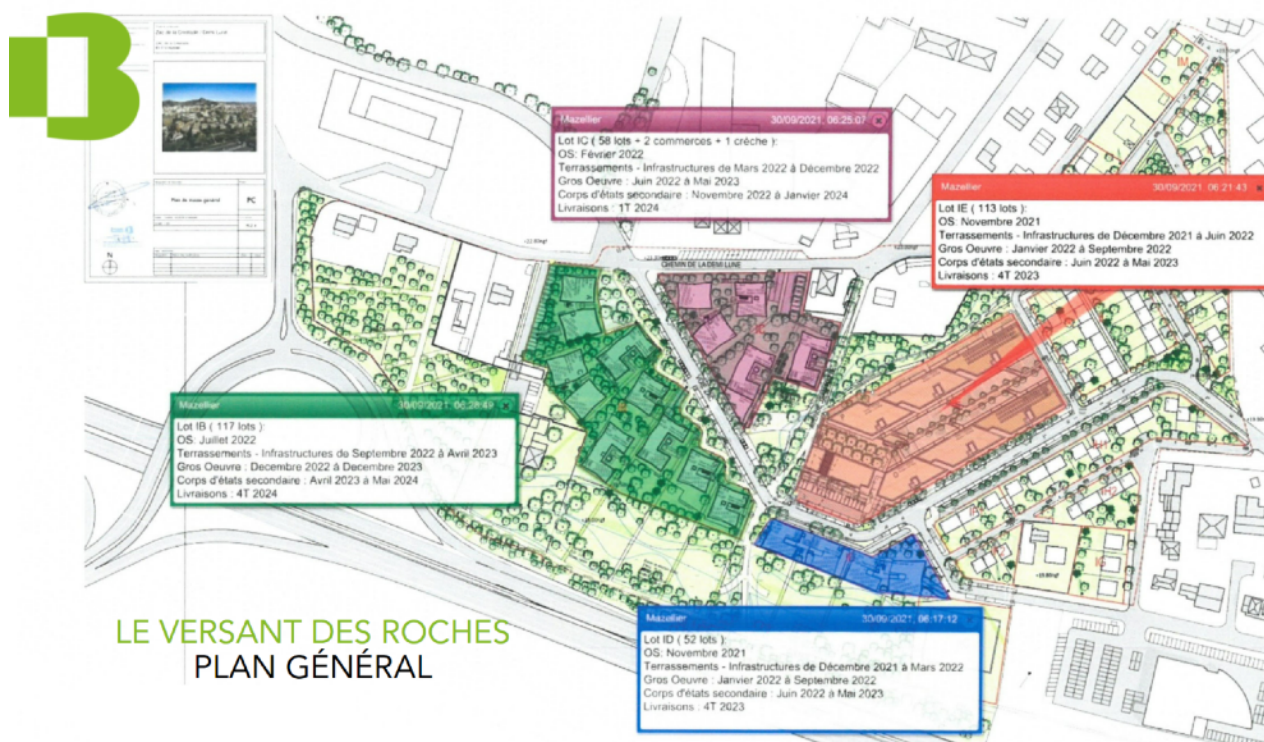
Cette information a créé la surprise. Le CIL, hors assemblée, a recherché des renseignements sur cet engagement financier qui ne faisait pas partie de ses demandes ni de ses priorités.

Cet édifice a fait l'objet d'une expertise et son état justifierait des travaux conservatoires et de rénovations comme ceux réalisés récemment, après un accident, pour la fontaine de la Femme au flambeau du rond-point Beauregard.

Ce chantier de restauration devrait commencer au cours du 2ème semestre 2022.

La fontaine sera entièrement démontée et sera absente plusieurs mois.

Ecoquartier de La Crestade



Annexe